

Trois autres compagnies d'infanterie, l'artillerie et de cavalerie parties par l'Est, ont poursuivi l'ennemi, qui a subi de grosses pertes.

Les troupes ont montré beaucoup d'entrain. Dans son télégramme, le général Lamy rend hommage au calme et à la discipline avec lesquels le général Moinier a dirigé l'ensemble des mouvements.

On ne peut encore savoir si la leçon donnée aux tribus rebelles a été suffisante pour empêcher une nouvelle attaque.

Les civils européens sont tous indemnes. Nos pertes: un officier tué, une trentaine de soldats tués ou blessés.

Fez, 27 mai, midi et demi, par télégramme sans fil. — Une canonnade très vive, entendue depuis 8 h. 1/2, vient de cesser.

Des ennemis, qui avaient pénétré dans la ville, ont été dispersés et poursuivis par l'artillerie.

Nos pertes actuellement connues se résument à un officier tué et à un grand nombre de blessés.

La ville est calme. La visite du général Lyautay au sultan a été ajournée.

Comment fut défendue la ville. L'attaque de la nuit avait été combinée sur les faces nord et est de la ville.

Les assaillants, très énergiques, arrivèrent au pied des vieilles murailles, que des jatinas, des vergers, des cultures environnent, ne laissant aucun champ libre à la vue des défenseurs.

Les assaillants, très énergiques, arrivèrent au pied des vieilles murailles, que des jatinas, des vergers, des cultures environnent, ne laissant aucun champ libre à la vue des défenseurs.

Les assaillants, très énergiques, arrivèrent au pied des vieilles murailles, que des jatinas, des vergers, des cultures environnent, ne laissant aucun champ libre à la vue des défenseurs.

Les assaillants, très énergiques, arrivèrent au pied des vieilles murailles, que des jatinas, des vergers, des cultures environnent, ne laissant aucun champ libre à la vue des défenseurs.

Les assaillants, très énergiques, arrivèrent au pied des vieilles murailles, que des jatinas, des vergers, des cultures environnent, ne laissant aucun champ libre à la vue des défenseurs.

Les assaillants, très énergiques, arrivèrent au pied des vieilles murailles, que des jatinas, des vergers, des cultures environnent, ne laissant aucun champ libre à la vue des défenseurs.

Les assaillants, très énergiques, arrivèrent au pied des vieilles murailles, que des jatinas, des vergers, des cultures environnent, ne laissant aucun champ libre à la vue des défenseurs.

Les assaillants, très énergiques, arrivèrent au pied des vieilles murailles, que des jatinas, des vergers, des cultures environnent, ne laissant aucun champ libre à la vue des défenseurs.

Les assaillants, très énergiques, arrivèrent au pied des vieilles murailles, que des jatinas, des vergers, des cultures environnent, ne laissant aucun champ libre à la vue des défenseurs.

Les assaillants, très énergiques, arrivèrent au pied des vieilles murailles, que des jatinas, des vergers, des cultures environnent, ne laissant aucun champ libre à la vue des défenseurs.

Les assaillants, très énergiques, arrivèrent au pied des vieilles murailles, que des jatinas, des vergers, des cultures environnent, ne laissant aucun champ libre à la vue des défenseurs.

Les assaillants, très énergiques, arrivèrent au pied des vieilles murailles, que des jatinas, des vergers, des cultures environnent, ne laissant aucun champ libre à la vue des défenseurs.

Les assaillants, très énergiques, arrivèrent au pied des vieilles murailles, que des jatinas, des vergers, des cultures environnent, ne laissant aucun champ libre à la vue des défenseurs.

Les assaillants, très énergiques, arrivèrent au pied des vieilles murailles, que des jatinas, des vergers, des cultures environnent, ne laissant aucun champ libre à la vue des défenseurs.

Les assaillants, très énergiques, arrivèrent au pied des vieilles murailles, que des jatinas, des vergers, des cultures environnent, ne laissant aucun champ libre à la vue des défenseurs.

Les assaillants, très énergiques, arrivèrent au pied des vieilles murailles, que des jatinas, des vergers, des cultures environnent, ne laissant aucun champ libre à la vue des défenseurs.

Les assaillants, très énergiques, arrivèrent au pied des vieilles murailles, que des jatinas, des vergers, des cultures environnent, ne laissant aucun champ libre à la vue des défenseurs.

Les assaillants, très énergiques, arrivèrent au pied des vieilles murailles, que des jatinas, des vergers, des cultures environnent, ne laissant aucun champ libre à la vue des défenseurs.

Les assaillants, très énergiques, arrivèrent au pied des vieilles murailles, que des jatinas, des vergers, des cultures environnent, ne laissant aucun champ libre à la vue des défenseurs.

Les assaillants, très énergiques, arrivèrent au pied des vieilles murailles, que des jatinas, des vergers, des cultures environnent, ne laissant aucun champ libre à la vue des défenseurs.

Les assaillants, très énergiques, arrivèrent au pied des vieilles murailles, que des jatinas, des vergers, des cultures environnent, ne laissant aucun champ libre à la vue des défenseurs.

Les assaillants, très énergiques, arrivèrent au pied des vieilles murailles, que des jatinas, des vergers, des cultures environnent, ne laissant aucun champ libre à la vue des défenseurs.

Les assaillants, très énergiques, arrivèrent au pied des vieilles murailles, que des jatinas, des vergers, des cultures environnent, ne laissant aucun champ libre à la vue des défenseurs.

L'Interview de M. Millerand

Dans l'interview que M. Millerand vient de donner au journal autrichien la Neue Freie Presse, le ministre de la Guerre a pleinement justifié ses excellentes mesures d'abolition complète des « fiches ».

« L'armée de l'armée française en des termes de patriotique confiance auxquels on ne peut que rendre hommage. Il s'est aussi élevé avec une louable vigueur contre la folle et pernicieuse utopie des milices chères pourtant au parti socialiste. »

« Puis, pour que toute sa pensée fut connue, il a fait de l'armée une école d'ordre et de discipline sociale. »

« Ce passage mérite d'être retenu. N'apercevez-vous pas quel permanent service l'armée rend à la République, par les notions d'ordre et de devoir qu'elle y maintient ? Par l'école obligatoire et laïque, par l'usage d'une liberté sans frein, par la propagation des journaux et des discours, nous sommes un peuple de citoyens formés intellectuellement, dans l'âme de qui risquerait de se brouiller les idées élémentaires de toute société constituée. »

« C'est dans cette atmosphère de liberté totale, dans ce chaos que font dans les âmes tant de notions imparfaitement comprises que l'armée veut assouplir, chercher tous les enfants de la République pour leur donner, fil-à-fil, cette éducation de discipline et de sacrifice sans laquelle l'homme n'est pas complet. Des réveurs ont songé quelquefois à faire de l'armée la suite de l'école. Quelle sottise ! L'armée est en effet une école complémentaire, mais par elle-même, par les nécessités propres de sa vie, par les vertus qu'elle suscite et développe, et non pas en fonction de l'école de l'enfance. »

« Soit, mais complémentaire de quoi ? Complémentaire des idées subversives que l'école sans Dieu a imprimées à la jeunesse ? Non, mais des idées saines et patriotiques dont l'école catholique fortifie l'âme de l'élève. »

« Je ne nie pas les vertus que l'armée est capable de susciter, bien que le terrain soit ingrat. Mais je crois davantage aux vertus qu'elle développe, et c'est dans nos écoles qu'on s'y applique avant tout. »

« Que l'école de l'armée se suffise à elle-même ; qu'elle ne soit pas « en fonction de l'école de l'enfance », j'y consens volontiers ; mais son éducation, pour être efficace, a besoin d'être préparée par une école de l'enfance en accord avec elle. »

« Autrement, c'est prétendre admettre d'emblée, dans une école supérieure, un jeune homme qui ne sait ni lire ni écrire, et qui se complait dans son ignorance crasse. »

J. B.

En bien que M. Millerand me permette de le lui dire, l'école de discipline et de sacrifice n'est pas une école nouvelle pour tous les conscrits. Et si l'Etat, dans ses écoles laïques, attend les vingt ans des jeunes gens pour faire leur éducation de discipline et de sacrifice, il s'y prend bien tard, et l'école de l'armée n'a plus à apprendre « les règles élémentaires de toute société constituée », elle a à combattre la révolte contre ces règles.

L'école de la discipline et du sacrifice est excellente et nécessaire à toute société civilisée ; mais elle est tardive et vaine si elle ne s'ouvre pour le jeune homme qu'à l'âge de 20 ans et s'il n'y est pas préparé par une éducation première dont le programme soit en première ligne : discipline et sacrifice.

Or, la seule école qui porte aux premières lignes de son programme : discipline et sacrifice, est l'école catholique, parce qu'elle porte en tête, au-dessus de ses premières lignes : Dieu.

L'armée est une école complémentaire, dit M. Millerand, mais, par elle-même, par les nécessités propres de sa vie, par les vertus qu'elle suscite et développe, et non pas en fonction de l'école de l'enfance.

Soit, mais complémentaire de quoi ? Complémentaire des idées subversives que l'école sans Dieu a imprimées à la jeunesse ? Non, mais des idées saines et patriotiques dont l'école catholique fortifie l'âme de l'élève.

Je ne nie pas les vertus que l'armée est capable de susciter, bien que le terrain soit ingrat. Mais je crois davantage aux vertus qu'elle développe, et c'est dans nos écoles qu'on s'y applique avant tout.

Que l'école de l'armée se suffise à elle-même ; qu'elle ne soit pas « en fonction de l'école de l'enfance », j'y consens volontiers ; mais son éducation, pour être efficace, a besoin d'être préparée par une école de l'enfance en accord avec elle.

Autrement, c'est prétendre admettre d'emblée, dans une école supérieure, un jeune homme qui ne sait ni lire ni écrire, et qui se complait dans son ignorance crasse.

J. B.

Chambre des députés

Séance du mardi 28 mai

Elections validées

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Deschamps.

Le ministre de l'Intérieur, M. Deschamps, a lu le rapport de la Commission des élections.

Le rapport est adopté.

Le ministre de l'Intérieur, M. Deschamps, a lu le rapport de la Commission des élections.

Le rapport est adopté.

Le ministre de l'Intérieur, M. Deschamps, a lu le rapport de la Commission des élections.

Le rapport est adopté.

Le ministre de l'Intérieur, M. Deschamps, a lu le rapport de la Commission des élections.

Le rapport est adopté.

Le ministre de l'Intérieur, M. Deschamps, a lu le rapport de la Commission des élections.

Le rapport est adopté.

Le ministre de l'Intérieur, M. Deschamps, a lu le rapport de la Commission des élections.

Le rapport est adopté.

Le ministre de l'Intérieur, M. Deschamps, a lu le rapport de la Commission des élections.

Le rapport est adopté.

Le ministre de l'Intérieur, M. Deschamps, a lu le rapport de la Commission des élections.

Le rapport est adopté.

Le ministre de l'Intérieur, M. Deschamps, a lu le rapport de la Commission des élections.

Le rapport est adopté.

Le ministre de l'Intérieur, M. Deschamps, a lu le rapport de la Commission des élections.

Le rapport est adopté.

Association catholique de la Jeunesse française

Le Conseil fédéral de l'Association catholique de la Jeunesse française s'est réuni à Paris, le 14, rue d'Assas, le 21.

Le rapport de la Commission des élections est lu.

Le rapport est adopté.

Le ministre de l'Intérieur, M. Deschamps, a lu le rapport de la Commission des élections.

Le rapport est adopté.

Le ministre de l'Intérieur, M. Deschamps, a lu le rapport de la Commission des élections.

Le rapport est adopté.

Le ministre de l'Intérieur, M. Deschamps, a lu le rapport de la Commission des élections.

Le rapport est adopté.

Le ministre de l'Intérieur, M. Deschamps, a lu le rapport de la Commission des élections.

Le rapport est adopté.

Le ministre de l'Intérieur, M. Deschamps, a lu le rapport de la Commission des élections.

Le rapport est adopté.

Le ministre de l'Intérieur, M. Deschamps, a lu le rapport de la Commission des élections.

Le rapport est adopté.

Le ministre de l'Intérieur, M. Deschamps, a lu le rapport de la Commission des élections.

Le rapport est adopté.

Le ministre de l'Intérieur, M. Deschamps, a lu le rapport de la Commission des élections.

Le rapport est adopté.

Le ministre de l'Intérieur, M. Deschamps, a lu le rapport de la Commission des élections.

Le rapport est adopté.

Le ministre de l'Intérieur, M. Deschamps, a lu le rapport de la Commission des élections.

Le rapport est adopté.

Assemblée annuelle des catholiques charentais

Les catholiques de la Charente ont tenu, à Angoulême, le lundi de la Pentecôte, leur 9e assemblée annuelle.

Le rapport de la Commission des élections est lu.

Le rapport est adopté.

Le ministre de l'Intérieur, M. Deschamps, a lu le rapport de la Commission des élections.

Le rapport est adopté.

Le ministre de l'Intérieur, M. Deschamps, a lu le rapport de la Commission des élections.

Le rapport est adopté.

Le ministre de l'Intérieur, M. Deschamps, a lu le rapport de la Commission des élections.

Le rapport est adopté.

Le ministre de l'Intérieur, M. Deschamps, a lu le rapport de la Commission des élections.

Le rapport est adopté.

Le ministre de l'Intérieur, M. Deschamps, a lu le rapport de la Commission des élections.

Le rapport est adopté.

Le ministre de l'Intérieur, M. Deschamps, a lu le rapport de la Commission des élections.

Le rapport est adopté.

Le ministre de l'Intérieur, M. Deschamps, a lu le rapport de la Commission des élections.

Le rapport est adopté.

Le ministre de l'Intérieur, M. Deschamps, a lu le rapport de la Commission des élections.

Le rapport est adopté.

Le ministre de l'Intérieur, M. Deschamps, a lu le rapport de la Commission des élections.

Le rapport est adopté.

Le ministre de l'Intérieur, M. Deschamps, a lu le rapport de la Commission des élections.

Le rapport est adopté.

Le ministre de l'Intérieur, M. Deschamps, a lu le rapport de la Commission des élections.

Le rapport est adopté.

Le ministre de l'Intérieur, M. Deschamps, a lu le rapport de la Commission des élections.

Le rapport est adopté.

Le ministre de l'Intérieur, M. Deschamps, a lu le rapport de la Commission des élections.

Le rapport est adopté.

Le ministre de l'Intérieur, M. Deschamps, a lu le rapport de la Commission des élections.

Le rapport est adopté.

Le ministre de l'Intérieur, M. Deschamps, a lu le rapport de la Commission des élections.

Le rapport est adopté.

Le ministre de l'Intérieur, M. Deschamps, a lu le rapport de la Commission des élections.

Le rapport est adopté.

Le Congrès diocésain de Moulins-sur-Allier

Le Congrès diocésain de Moulins-sur-Allier a commencé lundi 27 mai, et durera jusqu'au 30.

Le rapport de la Commission des élections est lu.

Le rapport est adopté.

Le ministre de l'Intérieur, M. Deschamps, a lu le rapport de la Commission des élections.

Le rapport est adopté.

Le ministre de l'Intérieur, M. Deschamps, a lu le rapport de la Commission des élections.

Le rapport est adopté.

Le ministre de l'Intérieur, M. Deschamps, a lu le rapport de la Commission des élections.

Le rapport est adopté.

Le ministre de l'Intérieur, M. Deschamps, a lu le rapport de la Commission des élections.

Le rapport est adopté.

Le ministre de l'Intérieur, M. Deschamps, a lu le rapport de la Commission des élections.

Le rapport est adopté.

Le ministre de l'Intérieur, M. Deschamps, a lu le rapport de la Commission des élections.

Le rapport est adopté.

Le ministre de l'Intérieur, M. Deschamps, a lu le rapport de la Commission des élections.

Le rapport est adopté.

Le ministre de l'Intérieur, M. Deschamps, a lu le rapport de la Commission des élections.

Le rapport est adopté.

Le ministre de l'Intérieur, M. Deschamps, a lu le rapport de la Commission des élections.

Le rapport est adopté.

Le ministre de l'Intérieur, M. Deschamps, a lu le rapport de la Commission des élections.

Le rapport est adopté.

Le ministre de l'Intérieur, M. Deschamps, a lu le rapport de la Commission des élections.

Le rapport est adopté.

Le ministre de l'Intérieur, M. Deschamps, a lu le rapport de la Commission des élections.

Le rapport est adopté.

Le ministre de l'Intérieur, M. Deschamps, a lu le rapport de la Commission des élections.

Le rapport est adopté.

Le ministre de l'Intérieur, M. Deschamps, a lu le rapport de la Commission des élections.

Le rapport est adopté.

Le ministre de l'Intérieur, M. Deschamps, a lu le rapport de la Commission des élections.

Le rapport est adopté.

Le ministre de l'Intérieur, M. Deschamps, a lu le rapport de la Commission des élections.

Le rapport est adopté.

Echos religieux

3 600 pèlerins haut-marins sont arrivés à Domrémy, conduits par leur évêque, Mgr de Durfort.

Le rapport de la Commission des élections est lu.

Le rapport est adopté.

Le ministre de l'Intérieur, M. Deschamps, a lu le rapport de la Commission des élections.

Le rapport est adopté.

Le ministre de l'Intérieur, M. Deschamps, a lu le rapport de la Commission des élections.

Le rapport est adopté.

Le ministre de l'Intérieur, M. Deschamps, a lu le rapport de la Commission des élections.

Le rapport est adopté.

Le ministre de l'Intérieur, M. Deschamps, a lu le rapport de la Commission des élections.

Le rapport est adopté.

Le ministre de l'Intérieur, M. Deschamps, a lu le rapport de la Commission des élections.

Le rapport est adopté.

Le ministre de l'Intérieur, M. Deschamps, a lu le rapport de la Commission des élections.

Le rapport est adopté.

Le ministre de l'Intérieur, M. Deschamps, a lu le rapport de la Commission des élections.

Le rapport est adopté.

Le ministre de l'Intérieur, M. Deschamps, a lu le rapport de la Commission des élections.

Le rapport est adopté.

Le ministre de l'Intérieur, M. Deschamps, a lu le rapport de la Commission des élections.

Le rapport est adopté.

Le ministre de l'Intérieur, M. Deschamps, a lu le rapport de la Commission des élections.

Le rapport est adopté.

Le ministre de l'Intérieur, M. Deschamps, a lu le rapport de la Commission des élections.

Le rapport est adopté.

Le ministre de l'Intérieur, M. Deschamps, a lu le rapport de la Commission des élections.

Le rapport est adopté.

Le ministre de l'Intérieur, M. Deschamps, a lu le rapport de la Commission des élections.

Le rapport est adopté.

Le ministre de l'Intérieur, M. Deschamps, a lu le rapport de la Commission des élections.

Le rapport est adopté.

Le ministre de l'Intérieur, M. Deschamps, a lu le rapport de la Commission des élections.

Le rapport est adopté.

Le ministre de l'Intérieur, M. Deschamps, a lu le rapport de la Commission des élections.

Le rapport est adopté.

Conseil d'arrondissement

M. Louis Rampillon, maire de Thouarsais-Bouilloux, libéral, a été élu dimanche, conseiller d'arrondissement du canton de la Châtelleraie, par 2 000 voix de majorité sur 8 423 votants, au siège laissé vacant par suite du décès du comte de Villeneuve.

ELECTIONS MUNICIPALES

A la suite de la grève des candidats aux élections municipales, le conseil municipal de la ville de Paris a décidé de ne pas renouveler le conseil municipal.

VIENT DE PARAITRE

L'Œuvre de G. Thierry, Nouvelle série Bijou

Précédemment paru dans la même collection : L'Œuvre de G. Thierry, Nouvelle série Bijou

Morts d'hier

Le général de division Nimes, du cadre de réserve, est décédé à Paris, le 19.

Les funérailles de M. Brisson

Le crédit de 30 000 francs demandé pour les funérailles de M. Brisson, ancien président de la Chambre est adopté par 462 voix contre 1.

Le voyage de la reine de Hollande

M. Chéron, au nom de la Commission du budget, lit un rapport concluant au vote d'un crédit de 300 000 francs pour